



A vos cultures

N°4 – 21 février 2024

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°3

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Colza :

Charançons de la tige du colza : nombreux individus en début de semaine dans les cuvettes sur le département, les conditions météorologiques de la fin de semaine dernière ont permis une reprise d'activité. Pour rappel, les charançons sont maintenant présents depuis 3 semaines. **La protection doit être en place, sinon intervenir dès que possible.**

Pucerons cendrés : un nouveau signalement cette semaine dans l'Allier (Coulanges), présence également signalée pour la première fois dans le Puy de Dôme (attaque < à 1%).

Mélighètes : Premières captures massives en cuvette, mais les colzas n'ont pas atteint le stade de sensibilité. Réalisez des comptages à partir du stade boutons accolés (D1).

COLZA

STADES : pour l'ensemble du réseau, soit 17 parcelles observées on note :

31% de parcelle à reprise de végétation BBCH 30 (C1)

69% de parcelles à entre nœuds visibles BBCH 31 (C2).

37% de ces parcelles signalent des plantes à BBCH 50 (D1).

Rappel un stade est atteint quand 50% des plantes sont à ce stade.

RAPPEL DES STADES :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 : Les boutons floraux sont formés mais toujours enveloppés par des feuilles



CHARANCON DE LA TIGE

Les conditions climatiques de la semaine passée ont été de nouveau propices au piégeage et à une reprise d'activité de ce ravageur.

Il est recommandé de maintenir la surveillance (même après traitement) pour suivre l'évolution du vol. Attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Cette semaine, pour les douze parcelles observées sur notre département, on note la présence du charançon de la tige du colza dans 100% des parcelles avec de 1 à 80 captures (en moyenne 17.5 captures/parcelle). Le charançon de la tige du chou est lui aussi signalé dans 100 % des parcelles avec de 4 à plus de 300 captures.

Rappel du stade de sensibilité : à partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

La majorité des parcelles ont atteint la phase de sensibilité (stade C2 apparition de la tige). Le traitement a dû être réalisé, sinon intervenir rapidement.

Traitement visant le charançon de la tige, et en l'absence du puceron cendré :

A ce jour, aucune résistance aux pyréthrinoïdes du charançon de la tige n'a été signalée, l'intervention se fera donc avec une spécialité commerciale de cette famille.

Exemple de produits :

CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

KARATE ZEON (Lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0,075 l/ha

PUCERONS CENDRES :



Pucerons cendrés au stade reprise végétation du colza (Mickaël Bimbard CA 03)

Un signalement cette semaine secteur Clermont Ferrand avec 0.7 colonie/m² en bordure de parcelle et 0.2 colonie/m² en cœur de parcelle et sur une parcelle flottante de l'Allier commune de Coulanges avec quelques foyers de pucerons avec nécrose des cœurs de plantes (parcelles non traitée charançon de la tiges).

Si l'intervention visant le charançon de la tige n'a pas été réalisée, vérifiez vos parcelles avant l'intervention.

Période de risque : De la reprise de la végétation C1 (BBCH 30), au stade G4 BBCH 71 (10 premières siliques bosselées).

Seuil indicatif de risque à ce stade : 1 à 2 colonies pour 10 mètres linéaire (semis en ligne) ou 10% de pieds porteurs (semis classique). Une colonie peut désigner un à plusieurs individus.

Seuil d'intervention puceron cendré atteint, prévoir d'intervenir lors du traitement charançon de la tige avec :

KARATE K (Lambda-cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l) à 1 l/ha + **KARATE ZEON** 0,025 l/ha (Lambda-cyhalothrine 100 g/l pour apporter 7,5 grammes de lambda-cyhalothrine dose efficace sur charançon de la tige).

MELIGHETES :



Les premiers signalements sont faits cette semaine dans les cuvettes jaunes, on relève 4 parcelles indiquant des piègeages moyens à hauteur de 54,5 méligèthes/cuvette.

Pour mémoire, les cuvettes jaunes très attractives pour les méligèthes n'indiquent en rien un niveau de risque imminent ! **C'est l'observation sur plantes qui guide le raisonnement de lutte, à l'échelle de la parcelle.**

Aucun signalement de plantes avec des méligèthes et aucun relevé de nombre de méligèthe par plante cette semaine.

Période de risque : Le colza est sensible du stade boutons accolés (D1) au stade boutons séparés (E).

Seuils de risque :

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1) 	Stade boutons séparés (E) 
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

Il est encore trop tôt pour considérer cet insecte comme un ravageur du colza d'autant plus que les colzas n'ont pas encore le stade de sensibilité (les parcelles les plus avancées n'ont pas encore 50 % de pieds au stade D1).

La stratégie de lutte vis-à-vis des méligèthes a pour objectif de maintenir la population à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer) pour que la floraison puisse s'engager sans retard important et que les compensations puissent s'exprimer au maximum. Le colza dispose d'importantes capacités de compensation. Lorsque la culture est vigoureuse, elle peut supporter un nombre de 6 à 9 méligèthes par plante. C'est pourquoi, pour le moment, il convient simplement d'être vigilant. **A partir du stade boutons accolés pour les colzas stressés, réalisez des comptages du 4 fois 5 plantes consécutives (quelques soit le stade des plantes), et ramenez le nombre d'individus dénombrés sur le total des pieds comptés.**

Leviers Agronomiques : la fin du risque méligèthe intervient à partir de l'ouverture des premières fleurs sur la parcelle. Par conséquent, le fait d'associer à la variété de colza d'intérêt, 5-10% d'une variété plus précoce à floraison (DK EXAVANCE ou ES ALICIA), aura pour conséquence de concentrer les méligèthes sur ces plantes plus précoces et ainsi diminuer la pression sur la variété d'intérêt.

Dans certaines parcelles avec un mélange de variété, la variété précoce à floraison a déjà atteint le stade E (boutons séparés).

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Luc Fournier et Mickaël Bimbard

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

